



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 13952

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur les difficultés rencontrées par les ultramarins qui s'installent en métropole pour étudier. En effet, aucun dispositif n'est prévu afin de favoriser leur intégration contrairement aux étudiants étrangers qui sont accueillis à l'aéroport dès leur arrivée et bénéficient plus facilement d'un logement. Dans la pratique, sur 155 000 logements, 25 % leurs sont réservés. Pourtant, les étudiants des DOM éloignés géographiquement de leur domicile et confrontés aux mêmes difficultés que les étudiants étrangers en matière de logement et d'intégration, continuent d'être livrés à eux-mêmes. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les étudiants ultramarins qui accomplissent une partie de leurs études en métropole peuvent prétendre, dans les mêmes conditions que n'importe quel étudiant, à l'ensemble des aides directes et indirectes qui leur sont accordées : bourses d'enseignement supérieur, accès aux restaurants et aux résidences universitaires. Ils bénéficient également d'aides spécifiques comme la possibilité de percevoir leur bourse pendant les grandes vacances universitaires ou encore la prise en charge d'un voyage aller par année universitaire entre leur collectivité territoriale d'origine et la métropole ou une autre collectivité d'outre-mer. Les CROUS des Antilles-Guyane et de la Réunion organisent des forums d'information et des visites dans les établissements scolaires afin de présenter aux futurs étudiants l'ensemble des aides dont ils peuvent bénéficier, qu'ils restent dans leur collectivité d'origine ou qu'ils fassent le choix de poursuivre leur formation en métropole. Enfin, des dispositifs sont à l'étude dans plusieurs CROUS de métropole consistant à mettre en place, dans les académies où le nombre des étudiants ultramarins le justifie, des dispositifs d'accueil et d'information spécifiques permettant de faciliter leurs démarches administratives. S'agissant plus spécifiquement du problème du logement étudiant, 155 millions d'euros ont été inscrits au budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la construction et la rénovation de chambres universitaires avec un objectif de 620 millions d'euros en cumulés d'ici à 2012. Ce plan devrait permettre d'accroître l'offre d'hébergement pour l'ensemble des étudiants de la métropole et d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13952

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er janvier 2008, page 28

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3856